



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRÉVENEUC EN DATE DU 20/02/2020

L'An Deux Mil Vingt, le Vingt Février à Dix-Huit Heures et Trente Minutes le Conseil Municipal de TRÉVENEUC, Légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Marcel SERANDOUR, Maire.

Marcel SERANDOUR, Gisèle GUIZELIN, Daniel NORMAND, Marc LOOSVELDT, Guy CHARBONNIER, Marie-France GAUDEFROY, Louis GAUFFENY, Bernadette JACQUEMARD, Annick KERVOËL, Eric MERIENNE, Marie-Gabrielle ROLLAND, Sébastien TRICHÉ

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Sandrina MENDES, procuration à Marie-Gabrielle ROLLAND - Linda LE BERRE, procuration à Louis Gauffeny

ABSENTS : André THORAVAL,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bernadette JACQUEMARD

La séance est ouverte à dix-huit heures et trente minutes par Monsieur le Maire. Approbation du dernier compte rendu à l'unanimité

1. TRANSFERT DES COMPETENCES EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT COLLECTIF, DEFENSE INCENDIE ET EAUX PLUVIALES : AVENANT 1 AUX PROCES VERBAUX DE TRANSFERT

Le procès-verbal validé lors de la séance du Conseil municipal du 14 novembre 2019 (DB 2019-48) et du conseil d'Agglomération du 28 novembre 2019 (DB 262-2019) doit être complétés des éléments concernant le transfert des biens et matériels ainsi que des contrats relatifs à la compétence défense incendie.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la délibération n°376-2018 du 20 décembre 2018 portant harmonisation des compétences eau potable, assainissement collectif, eaux pluviales urbaines et défense extérieure contre l'incendie à l'ensemble du territoire ;
- VU la délibération du 28 novembre 2019 (DB 262-2019) adoptant le procès-verbal de transfert des compétences eau potable, assainissement collectif, défense incendie et eaux pluviales ;
- VU l'avis de la Commission Eau en date du 29 janvier 2020 ;
- VU la commission administration générale du 20 février 2020 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 aux procès-verbaux de transfert et ses annexes.

Arrivée de Marc Loosveldt et Eric Merrienne

2. SUBVENTIONS 2020

<u>ASSOCIATIONS COMMUNALES :</u>		<u>ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES CHAQUE ANNEE</u>	
-	ATELIER TREVENEUCOIS :	-	AMICALE DES POMPIERS :
-	QUAND LE JAZZ EST LA :	-	RESTOS DU CŒUR :
-	STE DE CHASSE :	-	SECOURS CATHOLIQUE :
-	UNC :	-	SECOURS POPULAIRE :
-	UTL :	-	PROMOTION DON DU SANG :
-	GROUPEMENT JEUNES SG :	-	SNSM :
-	QUAND LE JAZZ EST LA (6745):		
-	Comité des fêtes – Fest noz (6745) :		
			<u>AUTRES ASSOCIATIONS</u>
-	<u>PROJETS EDUCATIFS SCOLAIRES :</u>	-	AFD22 :
-	CFA Bâtiment :	-	CAJMA 22 :
-	CFA CMA :	-	CIDFF 22 :
-	Collège Stella Maris :	-	La Ligue contre le cancer :
-	Ecole LES EMBRUNS St Quay Px :	-	UNAFAM :
-	Ecole Les Embruns maternelle :		
			TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS 2020 : 13 440 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :



VALIDE les subventions telles que présentées par la **Mairie de Tréveneuc** - 2 place du Bourg - 22410 Tréveneuc
 Tél. : 02 96 70 84 84 - Fax. : 02 96 70 96 63
 mairie@treveneuc.fr - www.treveneuc.fr

3. DURÉES D'AMORTISSEMENT = (1 FOIS <200 €)

Exposé des motifs :

Afin de compléter la délibération du 22 novembre 2013 fixant les durées d'amortissement, Monsieur le Maire propose de fixer le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an à 200 €.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2321-2 (27°) et R. 2321-1,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, avec une voix contre :

- **VALIDE** la durée d'amortissement en un an les biens d'une valeur égale ou inférieure à 200 €

4. TARIFS MUNICIPAUX 2020 COMPLÉMENT

Exposé des motifs :

Afin de répondre à la demande ponctuelle de réaliser des photocopies lorsque l'agence postale est fermée, il est proposé de fixer un tarif de photocopie identique à :

- Recto : 0.20 centimes
- Recto-verso : 0.40 centimes

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, avec une voix contre :

- **VALIDE** le tarif des photocopies – à titre ponctuel uniquement – ci-dessus fixés.

5. VOTE DU TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR L'ANNÉE 2020

Exposé des motifs :

Le maire expose les dispositions de l'article 1636 B decies du code général des impôts permettant au conseil municipal de fixer chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation perçues par la commune.

Vu l'article 1636 B decies du code général des impôts,
Vu l'article 1636 B septies du code général des impôts,
Vu l'article 1639 A du code général des impôts,
Vu l'augmentation de 1 point des taxes en 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- **DECIDE de maintenir les taxes communales 2020 aux taux suivants :**
 - TAXE FONCIER BATI : 16,78 %
 - TAXE FONCIER NON BATI : 77,32 %

6. COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE (LOTISSEMENT DES COATINEAUX)

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :
Le receveur municipal, nous a transmis le compte de gestion du budget principal et du budget annexe (Lotissement des Coatineaux) de la commune pour l'exercice 2019.
Il convient d'approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	14 416,19		-185 852,77	362 090,03	190 653,45
Fonctionnement	169 428,73	169 428,73	87 042,14	62 448,13	149 490,27
TOTAL I	183 844,92	169 428,73	-98 810,63	424 538,16	340 143,72
II - Budgets des services à caractère administratif					
54200-LOT DES COATINEAUX-TREVE					
Investissement	366 995,92				366 995,92
Fonctionnement	-3 036,00		335 948,31		332 912,31
Sous-Total	363 959,92		335 948,31		699 908,23
TOTAL II	363 959,92		335 948,31		699 908,23
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
54100-SERVICE ASSAINISSEMENT T					
Investissement	362 090,03			-362 090,03	
Fonctionnement	62 448,13			-62 448,13	
Sous-Total	424 538,16			-424 538,16	
TOTAL III	424 538,16			-424 538,16	
TOTAL I + II + III	972 343,00	169 428,73	237 137,68		1 040 051,95

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L2313-1 et suivants ;
- Vu le budget primitif du budget principal concernant l'exercice 2019 et décisions modificatives ;
- Vu le budget primitif du budget annexe (Lotissement des Coatineaux) concernant l'exercice 2019 et décisions modificatives ;
- Vu le compte de gestion du comptable public du budget principal et du budget annexe ;
- Après avoir entendu M. le Maire ;

Considérant que, pour les dépenses et les recettes de l'année 2019, le Compte de Gestion du Budget Principal et du budget annexe (Lotissement des Coatineaux) dressé par Monsieur le Trésorier de Saint-Brieuc Banlieue au titre de l'année 2019 est concordant avec le Compte Administratif dressé par l'Ordonnateur,

Sur la proposition du Maire et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** le Compte de Gestion 2019 du Budget Principal et du budget annexe établi par Monsieur le Trésorier de Saint-Brieuc Banlieue et annexé à la présente délibération. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

7. COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE (LOTISSEMENT DES COATINEAUX)

Exposé des motifs :

Le compte administratif 2019 porte sur les budgets suivants :

- Budget principal
- Budget Lotissement des Coatineaux

Présenté par Marcel SERANDOUR, le Compte administratif est soumis au vote par Gisèle GUIZELIN, désignée par l'assemblée délibérante, le Maire s'étant retiré.

Le Conseil municipal, à 13 voix pour

- **ADOpte** le **Compte Administratif 2019 de la Commune avec :**
 - ☞ Un excédent de Fonctionnement de 87 042,14 €
 - ☞ Un déficit d'Investissement de 185 852,77 €
- **ADOpte** le **Compte Administratif 2019 du Lotissement des Coatineaux :**
 - ☞ Un excédent de Fonctionnement de 335 948,31€

☛ **Un résultat d'investissement nul**

8. AFFECTATION DES RESULTATS 2019 DU BUDGET COMMUNAL POUR BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : **375 506,22 €**

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : **62 448,13 €**

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : **-185 852,77 €**

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : **87 042,14 €**

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 205 000,00 €

Besoin net de la section d'investissement : 60 346,55 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : **65 294,69 €**

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **84 195,58 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'affectation de l'excédent de 65 294,69 € de la section de fonctionnement au 1068 de la section d'Investissement de 2020.

9. AFFECTATION DES RESULTATS 2019 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES COATINEAUX POUR BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : **366 995,92 €**

Pour Rappel : Déficit reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : **-3 036 €**

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : **0 €**

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : **335 948,31 €**

Besoin net de la section d'investissement : 0 €

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : Sans objet

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **332 912,31 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le report d'excédent de 332 912,31 € en section de fonctionnement et le report d'excédent de 366 995,92 € en section d'Investissement en 2020

10. BUDGET PRIMITIF COMMUNE

Exposé des motifs :

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire, après en avoir délibéré :

ADOPTÉ à l'unanimité le budget primitif 2020 du budget principal de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement avec :

866 367 € en dépenses et en recettes de Fonctionnement

826 394 € en dépenses et en recettes d'Investissement

		BP 2020	BP 2020			
FONCTIONNEMENT	DEPENSES					
	011	Charge de gestion générale	226 906,00	0,00	Opérations patrimoniales	041
	012	Charges de personnel	253 170,00	1000,00	Dotations fonds divers (Rembt FCTVA)	10
	65	Autres charges de gestion courante	51 100,00	41 547,48	Capital d'emprunts	16
	66	Charges financières	12 245,93	48 500,00	Immobilisations incorporelles	20
	67	Charges exceptionnelles	117 200,00	17 000,00	Subventions d'équipements	204
	022	Dépenses imprévues	20 000,00	503 278,60	Immobilisations corporelles (Achats)	21
	014	Atténuation de charges	25 000,00	123 118,28	Travaux	23
	023	Virement à la section d'investissement	0,00	1000,00	Prêts particuliers	27
	042	Amortissements des immobilisations	160 745,07	30 000,00	Dépenses imprévues	020
		TOTAL	866 367,00	60 949,64	Amortissement des subventions	040
				826 394,00	TOTAL	
	INVESTISSEMENT	RECETTES		BP 2020	BP 2020	
042		Travaux en régie - amortissement subventions	60 949,64	160 745,07	Amortissements des immobilisations	040
70		Produits des services et ventes diverses	19 980,00	0,00	Opération patrimoniales	041
73		Impôts et taxes	395 756,00	0,00	Virement de la section de fonctionnement	021
74		Dotations, subventions, participations	197 100,00	114 000,00	Produit des cession d'immobilisation	024
75		Autres produits de gestion courante	82 385,58	275 200,00	Emprunts	16
76		Produits financiers	0,20	80 294,69	Dotations fonds divers	10
77		Produits exceptionnels	8 000,00	500,79	Remboursement prêts particuliers	27
013		Produits de gestion	18 000,00	5 000,00	Subventions d'investissement	13
002		Excédent de fonctionnement reporté	84 195,58	190 653,45	Résultat d'investissement reporté	001
		TOTAL	866 367,00	826 394,00	TOTAL	

11. BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT DES COATINEAUX

Exposé des motifs :

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire, après en avoir délibéré :

ADOPTÉ à l'unanimité le budget primitif 2020 du budget du Lotissement des Coatineaux, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement avec :

606 535,09 € en dépenses et en recettes de Fonctionnement

813 631,85 € en dépenses et en recettes d'Investissement

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES		DEPENSES
011	Charges Générales	001	Déficit reporté 2019
	123 976,06 €		0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	16	Opérations financières
	27 385,96 €		660 000,00 €
66	Charges financières	040	Chap transfert entre sections
	2 268,57 €		153 631,85 €
042	Chap transfert entre sections		TOTAL DEPENSES
	446 635,93 €		813 631,85 €
043	Chap Ordre intérieur sect° fonct		
	2 268,57 €		RECETTES
	TOTAL DEPENSES	002	Excédent reporté 2019
	602 535,09 €		366 995,92 €
		16	Opérations financières
	RECETTES		0,00 €
002	Excédent de fonctionnement	040	Chap transfert entre sections
	332 912,31 €		446 635,93 €
70	Produit des services	010	Compte de stock
	113 722,36 €		- €
042	Chap transfert entre sections		TOTAL RECETTES
	153 631,85 €		813 631,85 €
043	Chap transfert entre sections		
	2 268,57 €		
	TOTAL RECETTES		
	602 535,09 €		

La séance est close à 20h30

Le secrétaire de séance

Bernadette JACQUEMARD

